Mars 2020

LETTRE D'INFORMATION SEMESTRIELLE

EDITO

L'EMPREINTE ECONOMIQUE DU CAPITAL-INVESTISSEMENT DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Christophe Deldycke
Président

123

123, c'est le nombre de sociétés de la Région Hauts-de-France qui ont réalisé une levée de fonds en 2018. Cela représente un total de 393 millions d'euros injectés dans les entreprises de la région*. Cinq ans plus tôt, ce n'était que la moitié de ces entreprises qui ouvraient leur capital.

On observe ces dernières années une multiplication des ouvertures de capital dans les Hauts-de-France. Les types d'opérations accompagnés adressent différents projets comme l'a relevé France Invest (association professionnelle du capital-investissement) : deux tiers des opérations sont des investissements de moins d'un million d'euros, investissant dans de petits projets, et un tiers sont dédiés à nos PME régionales au-delà d'un million d'euros.

De plus en plus nombreux, les investissements se font sur des montants amenés à grandir. L'impact de ces investissements sur l'économie régionale est positif, levier utile au développement de la région. En 2018, France Invest a mesuré la création de 2 500 emplois parmi les entreprises régionales ayant ouvert leur capital*. Ces investissements dans la Région Hauts-de-France dynamisent l'emploi de la région.

Pour réaliser ces investissements, des outils financiers régionaux dédiés à l'accompagnement de nos entreprises en Hauts-de-France existent : avec bientôt 10 ans d'existence, **au premier rang régional*, Nord Capital Partenaires** gère un portefeuille de plus de 65 participations (filiale du Groupe Turenne en partenariat avec le Crédit Agricole Nord de France), représentant 220 millions d'euros d'actifs.

**France Invest, Etude sur les performances 2019 Région Hauts-de-France*

Investissement

belive.ai

Date de création	2004
Siège social	Amiens
Date d'investissement	Décembre 2019

En octobre 2019, le FIP Croissance et Environnement a investit 279 K€ afin de poursuivre la structuration de l'entité par vertical produit (efficacité en magasin et encaissement) ainsi qu'à muscler les équipes opérations, commerce et marketing.

Début 2019, Ageco a créé la startup belive.ai dans le but d'apporter de l'intelligence à ses aménagements, répondant ainsi à de nouveaux besoins des distributeurs. Grâce à une intelligence artificielle inégalée basée sur la reconnaissance des produits par l'image, la mission de belive.ai est de donner des yeux au mobilier des magasins afin de stopper les ruptures, maîtriser les stocks en temps réel, encaisser automatiquement ou créer les premiers nano-shops automatisés qui fonctionnent vraiment !

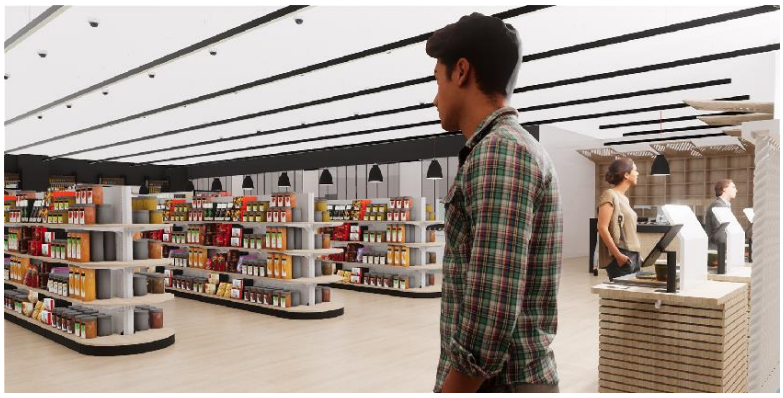

Pour rappel, Ageco est devenue en 8 ans l'un des leaders de l'agencement pour le monde de la distribution (Retail) en intervenant sur l'ensemble de la chaîne de valeur : conseil, conception, design 3D, prototypage en réalité virtuelle, pose et SAV, et tout cela « made in France ». Son développement rapide et pérenne l'a d'ailleurs amené à reprendre une partie des actifs de l'usine Whirpool d'Amiens ainsi que 44 de ses collaborateurs.

www.belive.ai

CANARD STREET

Date de création	2017
Siège social	Lille
Date investissement	Mars 2020

En mars 2020, le FIP Croissance et Environnement a investit 270 K€ afin de lui permettre la réalisation de son plan de développement.

Fondée en 2017 par Nicolas Drouault et Grégoire de Scorbiac, Canard Street est une enseigne de restauration rapide, centrée sur les spécialités à base de canard.

Le concept : moderniser le canard, l'un des plats préférés des français, sous différentes formes telles que des croquettes, des burgers, des tartares ou encore les classiques cuisses confites ou magret rosé. Avec aujourd'hui plus d'une vingtaine de collaborateurs et 4 points de vente répartis à Lille et à Paris, Canard Street jouit d'un statut de précurseur sur son segment. C'est la première enseigne spécialisée dans les produits à base de canard.

L'entreprise collabore avec des fournisseurs réputés sélectionnés avec soin pour la qualité de leurs produits.

www.canard-street.fr

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Veuillez vous reporter à l'avertissement mentionné page 4.
Données au 31 décembre 2019.
Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros - 77, rue Nationale – 59000 Lille - RCS Lille n° 522 679 133 Agrément AMF n° GP 10000039 du 24 septembre 2010

www.nordcapital.fr

FIP CROISSANCE ET ENVIRONNEMENT

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Forme juridique	FIP IR
Code ISIN	Part A - FR0013275195
Région d'investissement	Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre-Val-de-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes
Valeur d'origine de la part (nominal)	100 €
Statut	En période d'investissement

DONNÉES AU 31/12/2019

Valeur liquidative au 31/12/2019	94,27 €
Performance depuis l'origine	-5,73%
Performance depuis l'origine avantage fiscal IR inclus	14,96%

DISTRIBUTIONS EFFECTUÉES

Pas de distribution effectuée.

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

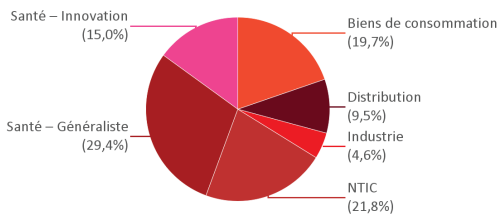

LE MOT DU GÉRANT

Le FIP Croissance & Environnement est en phase de constitution de son portefeuille d'entreprises implantées en priorité dans les régions Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre Val-de-Loire et Auvergne-Rhône-Alpes. Ces entreprises auront vocation à représenter au moins 70 % des actifs d'ici fin juillet 2021. Le FIP sera principalement investi dans de jeunes PME dans les secteurs de la distribution, les services, la transition énergétique et l'agroalimentaire.

Au cours du second semestre 2019, le FIP a réalisé de nouveaux investissements, dans la société Belive (plateforme d'optimisation de la performance des points de vente) ainsi que dans la société cotée Mcphy (spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène).

La valeur de la part du fonds est en recul depuis sa création en novembre 2017, en raison de la comptabilisation de frais relatifs à la constitution et au fonctionnement du fonds.

Communication des frais prélevés, conformément au décret n°2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais

FONDS	ANNEE de création	GRANDEUR constatée	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE et des distributions, d'une part en € ; frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée) cumulés réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée)								
			31/12/11	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19
Nord Cap 1	2010	VL + distributions	456.88	472.28	448.80	493.51	574.39	534.31	589.85	571.62	556.26
		Montant des frais	17.36	33.19	50.80	68.34	85.02	101.28	116.26	132.34	134.82
Nord Cap 2	2011	VL + distributions	NA	97.68	94.39	106.12	111.94	105.88	110.59	110.95	113.98
		Montant des frais	NA	3.18	3.26	6.57	9.88	13.19	15.92	18.17	18.17
Croissance & Environnement	2017	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	91.27	94.27
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	3.33	4.17
					30/06/13	30/06/14	30/06/15	30/06/16	30/06/17	30/06/18	30/06/19
Nord Cap 3	2012	VL + distributions	NA	NA	96.57	100.71	98.06	110.21	119.77	123.94	129.1
		Montant des frais	NA	NA	2.11	3.13	6.28	9.45	12.63	15.84	19.05
						30/09/14	30/09/15	30/09/16	30/09/17	30/09/18	30/09/19
Nord Cap 4	2013	VL + distributions	NA	NA	NA	97.24	92.69	103.33	109.94	110.06	93.04
		Montant des frais	NA	NA	NA	3.27	6.57	9.97	13.47	16.81	16.87
Nord Cap V	2014	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	96.43	100.56	109.83	108.90	111.08
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	3.21	6.61	9.98	13.41	16.84
Nord Cap VI	2015	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	97.78	101.68	107.22	136.74
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	3.27	6.73	10.13	13.55
Nord Cap VII	2016	VL + distributions	NA	NA	NA	NA	NA	98.38	97.71	95.82	103.13
		Montant des frais	NA	NA	NA	NA	NA	1.07	3.71	7.11	7.11

Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 10 avril 2012 pris pour l'application du décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds et sociétés mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.
Le calcul des grandeurs présentées dans le tableau défini au présent article est effectué selon les normes, conventions et hypothèses suivantes :
a. La grandeur dénommée “Montant des frais” est égale au ratio entre :
- le montant total des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion (hors droits d’entrée) réellement prélevés depuis la souscription
- le ratio entre, d’une part, le montant des souscriptions initiales totales telles que définies à l’article 1er de l’arrêté du 10 avril 2012 et, d’autre part, la valeur de souscription initiale d’une part ou d’un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire telle que définie à ce même article.
b. La grandeur dénommée “Somme de la valeur liquidative” est égale à la somme de :
- la valeur liquidative d’une part ou d’un titre de capital ou donnant accès au capital ordinaire
- le montant total des distributions réalisées au bénéfice de cette part ou de ce titre depuis la souscription au fonds.

Cette lettre d'information est un document non contractuel, purement informatif, strictement limité à l'usage privé du destinataire. Les informations contenues dans ce document proviennent de sources dignes de foi mais ne peuvent être garanties. Toute reproduction totale ou partielle et toute diffusion à des tiers est strictement interdite. La société de gestion ne saurait être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant de l’usage de la présente publication et des informations qu’elle contient. La société de gestion rappelle que les fonds ne sont pas à capital garanti, qu'ils comportent des risques de perte en capital, des risques particuliers liés aux entreprises non cotées sur les marchés réglementés et qu'ils prévoient une durée de blocage longue. Les informations relatives aux sociétés n'ont pour but que d'informer les souscripteurs sur les participations des portefeuilles, ne doivent en aucun cas être considérées comme une recommandation d'achat ou de vente. Les informations légales concernant ces fonds, notamment leur DICI et leur règlement, sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances indiquées dans ce reporting prenant en compte les avantages fiscaux sont données à titre indicatif et ont été calculées pour un investissement optimisé fiscalement, bénéficiant du taux maximal de réduction d’impôt. En effet, cette réduction est définitivement acquise sous certaines conditions, notamment de durée de détention des titres, et dépend de la situation individuelle de chacun, le plafonnement des niches fiscales pouvant limiter la portée de cet avantage fiscal.